

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1199**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

BEES : Brevet d'état d'éducateur sportif premier degré option Billard

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation.	Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et des loisirs, Ministère chargé des sports et de la jeunesse

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'éducateur sportif premier degré de billard exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et encadre tous publics dans les différentes pratiques du billard, carambole et billard à poches : pool américain, pool anglais et snooker.

Il encadre les pratiquants lors d'une épreuve sportive.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il initie et perfectionne tous publics dans les différentes pratiques du billard.

Il organise, anime et conduit des projets d'animation et d'entraînement en intégrant des cycles d'apprentissage adaptés au niveau et aux caractéristiques du public.

Il organise son activité dans les conditions de sécurité conformes à la réglementation, et dans le cadre du projet pédagogique de l'institution.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il optimise l'utilisation du matériel.

Il promeut les différentes pratiques du billard et organise des manifestations de billard au sein de la structure.

Il peut participer au fonctionnement ainsi qu'à la gestion administrative et financière des activités proposées au sein de la structure.

Capacités ou compétences attestées :

1

Orienter le public accueilli au sein des différentes pratiques du billard.

Conseiller les joueurs lors des compétitions.

2

Maîtriser les spécificités d'une des disciplines du billard (carambole ou billard à poches), ses principes techniques et tactiques ainsi que les méthodes d'apprentissage et d'entraînement associées.

Concevoir, conduire et évaluer des séances d'initiation, d'enseignement et d'entraînement adaptées aux pratiquants, et ce, dans le respect du projet d'animation global de la structure.

Animer un groupe de joueurs tous publics en proposant des situations pédagogiques (individuelles ou collectives) - cycles d'apprentissage et procédés d'entraînement - adaptées à leurs caractéristiques et capacités.

Maîtriser les coups techniques et les différentes situations de jeu pour expliciter et démontrer les fondamentaux de la pratique du billard.

Faire acquérir de nouveaux comportements techniques de stratégie de jeu.

Maîtriser et intégrer dans son intervention la réglementation de la pratique du billard et les mesures de sécurité associées.

3

Organiser et coordonner, en accord avec les orientations institutionnelles, des actions de promotion de la discipline et de développement de la structure (manifestations, championnats, compétitions, tournois) .

Créer, comprendre et gérer la dynamique du groupe.

Coordonner une équipe pédagogique.

Mettre en oeuvre et organiser les premiers secours.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de billard
Animateur ou animateur sportif en billard ou animateur de loisirs sportifs.
Educateur territorial des APS (sur concours)

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Partie commune à l'ensemble des options du diplôme BEES 1er degré : - épreuve écrite portant sur les sciences humaines et biologiques.

- épreuve orale portant sur les 3 thèmes suivants : le cadre institutionnel, socio-économique et juridique ; la gestion, promotion et communication liées à ces activités ; l'esprit sportif.

Partie spécifique à l'option billard :

Etre classé (cf. structure éducative de la Fédération Française de billard).

L'examen :

- épreuve générale composée d'un écrit portant sur les gestes fondamentaux du billard ainsi que sur la technique et la stratégie de jeu ; d'un oral portant sur l'environnement socio-économique et juridique et l'esprit sportif.
- épreuve pédagogique composée d'une présentation et la conduite de séances : une séance d'initiation collective avec un groupe de cinq et une séance d'initiation individuelle (joueur débutant ou non classé) ; d'un entretien avec le jury portant sur le texte de présentation, sur le déroulement des séances et sur les expériences pédagogiques passées.
- épreuve technique comportant la réalisation d'une ou plusieurs prestations physiques relatives à l'option choisie (carambole, billards à poches) où le candidat effectue une ou plusieurs épreuves en situation de jeu, faisant preuve de sa maîtrise technique et de son sens tactique : début de partie ou, en cours de partie, situations caractéristiques de la spécialité choisie.

Le diplôme est délivré au candidat ayant obtenu ces deux parties de certification.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.</p> <p>Partie spécifique :</p> <p>- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option billard, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées.</p> <p>Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p>
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU
INTERNATIONAUX

Certifications reconnues en équivalence :
UC 3 du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité 'perfectionnement sportif', mention 'billard'
(arrêté du 15 avril 2009 - JO du 5 mai 2009)

UC 4 du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité 'perfectionnement sportif', mention 'billard'
(arrêté du 15 avril 2009 - JO du 5 mai 2009)

Base légale**Référence du décret général :**

Décret n°91-260 du 7 mars 1991 modifié

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 novembre 1992 modifié Arrêté du 07 juillet 1995 (option)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Ministère des Sports&nbs Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**